



**DEMANDE D'INSCRIPTION
EN ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE**

De la Communauté de Communes de Sélestat

***Pièces obligatoires à pour la
prise en compte de votre demande***

- Le passeport loisirs à compléter
- Protocole d'Accueil Individualisé
(en cas de particularités médicales)
- Règlement intérieur de la structure périscolaire
- Annexe signée (vous sera fournie au retour de dossier)
- Document de recensement de vos besoins d'accueil
- Justificatif de votre quotient familial
- En cas de divorce ou de séparation des parents, une copie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

VOS CONTACTS

Accueil périscolaire de Sélestat ESPE :

Téléphone : 03 88 92 15 67

Accueil périscolaire de Kintzheim-Orschwiller :

Téléphone : 03 88 82 10 95

**DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION
EN ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE**

De la Communauté de Communes de Sélestat

ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

La Communauté de Communes de Sélestat, en collaboration avec **Les PEP ALSACE**, prépare la rentrée scolaire de septembre 2018.

Pour permettre un recensement des besoins, les parents sont invités à déposer une demande d'inscription.

Vous trouverez dans cette pochette les informations et éléments nécessaires à votre demande, à savoir :

- Le passeport loisirs à compléter
- Protocole d'Accueil Individualisé
(en cas de particularités médicales)
- Document de recensement de vos besoins d'accueil
- Règlement intérieur 2018.2019

Quelles échéances ?



Attention : Un dépôt de dossier ne vaut pas inscription définitive. Toute demande réceptionnée après le 31 mai 2018 au soir sera mise sur liste d'attente, même si votre enfant fréquente la structure pendant l'année scolaire en cours.

Quelles conditions d'accès ?

- Les enfants dont les deux parents travaillent (ou le parent ayant la garde de l'enfant dans le cas d'une famille monoparentale, ou dans le cas d'une garde alternée),
- Les enfants dont le frère ou la sœur fréquente déjà l'accueil périscolaire,
- Les enfants déjà inscrits dans la structure l'année scolaire écoulée,
- Les enfants qui résident dans la Communauté de Communes,
- Les enfants venant d'une structure multi-accueil et micro crèche
- Enfants scolarisés e la petite section au CM2.
- Etre à jour des règlements de l'année en cours

Comment faire une demande d'inscription ?

1. Retirez la demande d'inscription (1 par enfant) à l'un des points de retrait suivants :

A l'accueil de loisirs périscolaire **Aux horaires et jours d'accueil.**
Aucun dossier ne sera pris en compte sur le temps du midi.

Au guichet unique de la Communauté de Communes de Selestat
1, rue Louis Lang, à Selestat De 08h30 à 12h et de 13h15 à 17h15
Fermeture le vendredi à 17h

2. Remplissez votre demande d'inscription pour l'année 2018.2019 et le complétez le dossier.
3. Déposez en main propre l'ensemble des documents au responsable de l'accueil périscolaire concerné durant la période d'inscription qui aura lieu **du 07 au 31 mai 2018 aux horaires d'ouverture.**

Lors du dépôt, veillez à prévoir un temps de rencontre avec le/la responsable de la structure pour :

- Effectuer la vérification du dossier
- Finaliser la demande d'inscription en réalisant le document nommé « Annexe au contrat d'accueil » (composé d'une simulation du cout de l'accueil estimé sur 4 semaines selon planning demandé)

Attention : Pour que l'inscription soit effective, **le dossier doit absolument être remis complet et l'annexe doit être obligatoirement signée par la famille.**

Les demandes d'inscription incomplètes ou imprécises **ne seront pas prises en compte.**

Aucune demande ne sera prise en compte par voie postale ou par mail. Un reçu attestant de votre dépôt vous sera remis.

